

RITES D'INSTALLATION DES CURÉS

PASCAL ROLAND

Par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique du Saint-Siège
ÉVÊQUE DE BELLEY-ARS

- Vu les canons 515, §1, 519, 521-524, 526, §1, 527 et 833, 6° du *Code de droit canonique* ;
- Vu les numéros 1185-1198 du *Cérémonial des Évêques* ;
- Vu l'article 64 des *Statuts synodaux* du Diocèse de Belley-Ars (1952, p. 32) ;
- Vu le projet de rituel présenté par le P. Roch Valentin, responsable du Service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle.

DÉCIDE

Article 1. L'acte essentiel par lequel un curé nommé prend canoniquement possession de sa charge pastorale est la profession de foi et le serment de fidélité qu'il doit prononcer en présence de l'Évêque ou de son délégué.

Article 2. La cérémonie est présidée par l'Évêque ou son délégué et les rites sont accomplis par celui qui préside. Elle se déroule ainsi :

- **Avant le début de la Messe d'installation :**

1. Lecture du décret de nomination (si la cérémonie est présidée par un délégué).
2. Remise des clefs de l'église par l'Évêque (si le Maire de la commune veut remettre les clefs, il les donne à l'évêque qui les transmet au curé) en disant : « *Je vous remets ces clefs, rappelant votre mission d'introduire les fidèles dans la maison de Dieu. Vous aurez à cœur d'en faire une maison de prière, veillant fidèlement au respect de ce lieu sacré, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* »
3. Brève présentation du nouveau curé par l'Évêque.
4. Le nouveau curé prononce alors sa Profession de foi, puis le Serment de fidélité en posant une main sur la Bible, selon les textes donnés en Annexe 1.

4bis : S'il ne semble pas opportun de faire publiquement la profession de foi et serment de fidélité, on pourra faire-là le renouvellement des promesses sacerdotales, selon le texte donné en Annexe 2.

5. Les rites de l'installation peuvent revêtir deux formes : avec ou sans procession.

5a. Avec procession :

L'Évêque conduit ensuite le nouveau curé dans l'église pour que celui-ci encense chacun des éléments du mobilier liturgique qui manifestent sa mission dans la paroisse, à savoir :

- le baptistère (s'il y en a un fixe),
- le confessionnal (s'il y en a un) ;
- puis dans le chœur : l'autel et le tabernacle, l'ambon, le siège de présidence ; et enfin le lieu où se commandent les cloches (s'il y en a et si c'est commode) pour les actionner.

Pendant ce temps, un fidèle lit une monition explicative de la procession, par exemple : *« Notre évêque (ou le père N.) conduit notre nouveau curé dans chacun des lieux de notre église où il aura à exercer sa charge pour notre bien : le baptistère où il fera entrer dans vie divine de nouveaux membres de notre communauté, le confessionnal où il nous fera expérimenter la miséricorde du Seigneur à notre égard, l'autel où il rendra présent pour nous le sacrifice du Christ, le tabernacle où il conservera le Corps du Christ pour le porter à nos malades et que pour nous puissions l'y adorer, l'ambon où il proclamera l'évangile et nous le fera goûter, le siège où il présidera à notre prière, et enfin les cloches qu'il fera sonner pour nous rassembler. »*

Lorsque la procession remonte vers le chœur, on entonne le chant d'entrée.

5b. Sans procession : l'Évêque remet au nouveau curé

- L'ampoule de Saint-Chrême, en disant : *« Je vous remets le Saint-Chrême dont vous userez à la fontaine baptismale. Vous avez la mission d'y célébrer le Sacrement du Baptême avec dignité et selon le rite de l'église, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
- L'étole violette, en disant : *« Je vous remets cette étole de confession. En célébrant le Sacrement du Pardon, vous aurez à remplir fidèlement votre charge de père et de docteur, de médecin et de juge, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
- La clef du tabernacle, en disant : *« Je vous remets ce tabernacle où vous garderez fidèlement la Sainte Eucharistie. Vous chercherez à nourrir fréquemment de cet aliment de salut les fidèles qui vous sont confiés, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
Ou bien le pain et le vin qui serviront à la messe, en disant : *« Je vous remets l'offrande du Peuple de Dieu que vous consacrerez dans la Sainte Eucharistie. Vous chercherez à nourrir fréquemment de cet aliment de salut les fidèles qui vous sont confiés, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
- L'ambon, en disant : *« Je vous remets cet ambon. Vous avez la mission d'y annoncer avec compétence la Parole de Dieu aux fidèles qui vous sont confiés, en leur montrant la voie du salut, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
- Les cloches (que l'on fait alors sonner) en disant : *« Je vous remets les cloches de cette église. En qualité de pasteur, vous aurez à convoquer les fidèles qui vous sont confiés. Au près du Christ, ils trouveront protection et réconfort, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*
- Le siège de présidence en disant : *« Je vous remets ce siège de présidence. Il signifie votre mission de présider l'assemblée des fidèles et de l'édifier en rendant à Dieu le culte public qui lui est dû, avec piété et selon le rite de l'Eglise, au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*

S'en suit le chant du début de la messe.

• **Célébration de la Messe :**

Selon les rubriques, on prend soit la messe du jour, soit la messe votive du Titulaire de l'église, soit la messe votive du Saint-Esprit, avec les particularités suivantes :

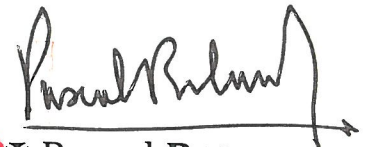
6. Durant le chant d'ouverture, ou à la fin de celui-ci si on fait la procession :
 - Le procès verbal de l'installation est signé par l'Évêque, le nouveau curé et deux témoins de la paroisse.
 - La profession de foi et le serment de fidélité sont également signés par le nouveau curé, s'il vient de les prononcer, et contresignés par l'Évêque.
7. La proclamation de l'évangile est faite par le nouveau curé, ayant reçu la bénédiction de l'Évêque si c'est lui qui préside.
8. L'homélie est donnée par l'Évêque ou son délégué.
9. Dans la prière universelle, une intention particulière pour l'évêque et le nouveau curé est proposée aux fidèles.
10. Au rite de paix, le nouveau curé donnera la paix à quelques fidèles de la paroisse.
11. Après la prière de post-communion, l'Évêque invite le nouveau curé à s'adresser brièvement à la communauté.
12. Si le cimetière est proche, il convient que le nouveau curé s'y rende avec l'Évêque et le peuple pour y faire les prières pour les fidèles défunts.

Article 3. Lorsqu'un curé est nommé pour plusieurs paroisses, il prend canoniquement possession de toutes paroisses mentionnées dans le décret de nomination lors de la cérémonie d'installation célébrée dans l'une d'entre elles.

Article 4. Lorsqu'un curé est nommé par la suite pour une ou plusieurs autres paroisses voisines, il en prend canoniquement possession au cours d'une nouvelle cérémonie d'installation. Selon le cas, il peut être dispensé de la cérémonie d'installation mais non de la profession de foi et du serment de fidélité qu'il doit prononcer devant l'Évêque ou son délégué, lesquels seront signés et remis à la chancellerie.

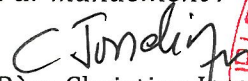
Cette décision entrera en vigueur à dater du 29 août, fête du Martyre de saint Jean-Baptiste, patron du diocèse.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le dimanche 4 août 2013,
En la fête de saint Jean-Marie Vianney



✠ Pascal ROLAND

Par mandement :



Père Christian JOSSELIN
Chancelier



Annexe 1 - Profession de foi et serment de fidélité

Moi, N.....

Avec une foi ferme, je crois et professe
toutes et chacune des vérités contenues dans le Symbole de la Foi, à savoir :

Je crois en un seul Dieu Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.

Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ,

le fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles :

Il est Dieu, né de Dieu, lumière, né de la lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu.

Engendré, non pas créé, de même nature que le Père ; et par lui tout a été fait.

Pour nous les hommes et pour notre salut, il descendit du ciel.

Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie, et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il souffrit sa Passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Écritures,

et il monta au ciel ; il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts ;

et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ;

il procède du Père et du Fils ;

Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire ;

il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts et la vie du monde à venir. Amen.

Avec une foi ferme, je crois aussi toutes les vérités qui sont contenues dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la tradition, et proposée par l'Église pour être crues comme divinement révélées, soit en vertu d'un jugement solennel, soit par le Magistère ordinaire et universel.

Fermement encore, j'embrasse et tiens toutes et chacune des vérités que l'Église propose d'une façon définitive concernant la doctrine sur la foi et les mœurs.

De plus, avec une soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence, j'adhère aux doctrines qui sont énoncées, soit par le Pontife romain, soit par le Collège des évêques, lorsqu'ils exercent le Magistère authentique, même s'ils n'ont pas l'intention de les proclamer par un acte définitif.

Fait à, le

L'Évêque ou son délégué

Le nouveau curé

Annexe 2 – Renouvellement des promesses sacerdotales

L'évêque : Fils bien-aimé, devant le peuple confié à vos soins, renouvelez l'intention que vous avez manifestée à votre ordination :

Voulez-vous accomplir votre tâche, comme collaborateurs des évêques dans le sacerdoce, pour servir et guider le peuple de Dieu sous la conduite de l'Esprit-Saint ?

Le curé : Oui, je le veux.

L'évêque : Voulez-vous accomplir fidèlement le ministère de la Parole, c'est-à-dire annoncer l'évangile et exposer la foi catholique ?

Le curé : Oui, je le veux.

L'évêque : Voulez-vous célébrer avec foi les mystères du Christ, tout spécialement dans le sacrifice eucharistique et le sacrement de la réconciliation, selon la tradition de l'Église pour la louange de Dieu et la sanctification du peuple chrétien.

Le curé : Oui, je le veux.

L'évêque : Voulez-vous implorer avec nous la miséricorde de Dieu pour le peuple qui vous est confié, en étant toujours assidu à la charge de la prière ?

Le curé : Oui, je le veux.

L'évêque : Voulez-vous, de jours en jours, vous unir davantage au souverain prêtre Jésus-Christ qui s'est offert pour nous à son Père et avec lui vous consacrer à Dieu pour le salut du genre humain ?

Le curé : Oui, je le veux avec la grâce de Dieu.

L'évêque : Promettez-vous de vivre en communion avec moi et mes successeurs dans le respect et l'obéissance.

Le curé : Je le promets.

L'évêque : Que Dieu lui-même achève en vous ce qu'il a commencé.